

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000246

Séance du vendredi 4 mai 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1er Vice-Président (jusqu'au rapport 1.2.2) et de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président (à partir du rapport 11.1)

Conseillers communautaires en exercice: 138

Etaient présents : Amagney : Jean-Pierre FOSTEL Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney: Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 2.2) Besançon: Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Pascal BONNET (à partir du rapport 2.2), Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 9.1), Jean-Claude CHEVAILLER, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Nicole DAHAN, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 11.1), Abdel GHEZALI, Martine JEANNIN, Michel JOSSE, Lucile LAMY, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Martine ROPERS, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU, Corinne TISSIER Beure: Philippe CHANEY Boussières: Bertrand ASTRIC, Michel POULET Busy: Philippe SIMONIN (à partir du rapport 2.2) Chalezeule: Raymond REYLE Champagney: Claude VOIDEY Chaucenne: Bernard VOUGNON Dannemarie sur Crête: Gérard GALLIOT Deluz : Yves TARDIEU Ecole Valentin : André BAVEREL Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Francis : Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine: Jean JOURDAIN, Richard SALA (représenté par François LOPEZ) La Vèze: Philippe CHANAU Mamirolle: Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT Marchaux: Bernard BECOULET Mazerolles le Salin: Daniel PARIS Miserey Salines: Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon: Pierre CONTOZ Montferrand le Château: Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Morre: Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray: Jean-Pierre MARTIN Novillars: Raymonde BOURLON Osselle: Jacques MENIGOZ Pelousey: Annick CHARPY Pirey: Claude BARTHOD-MALAT, Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes: Albert DEPIERRE (à partir du rapport 2.5) Rancenay: Michel LETHIER Roche lez Beaupré: Roland BARDEY (à partir du rapport 11.1), Michel SCHNAEBELE Routelle: Claude SIMONIN Saône: Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN Serre les Sapins: Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU Tallenay: Jean-Yves PRALON Thise: Jacques SIFFERLIN Thoraise: Jean-Paul MICHAUD Torpes: Denis JACQUIN Vaire Arcier: Patrick RACINE Vaux les Prés: Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 11.1)

Etaient absents: Arguel: André AVIS Auxon-Dessous: Jacques THIEBAUT Auxon-Dessus: Michel BITTARD Avanne Aveney: Christian GAGNEPAIN Besançon: Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Yves-Michel DAHOUI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Jocelyne GIROL, Paulette GUINCHARD, Sylvie JEANNIN, Loic LABORIE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Franck MONNEUR, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Nicole WEINMAN Beure: Pierre JACQUET Braillans: Alain BLESSEMAILLE Chaleze: Josseline SEITZ Champoux: Norbert DUPREY Champvans les Moulins: Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc: Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX Chaudefontaine: Alain CUCHE Chemaudin: Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOU Dannemarie sur Crête: Jean-Pierre PROST Ecole Valentin: Yves GUYEN Gennes: Gabriel JANNIN La Chevillotte: Jean PIQUARD Larnod: Martine BERGIER Le Gratteris: Nicole JANNIN Montfaucon: Jean-Marie VERNET Nancray: Daniel ROLET Noironte: Bernard MADOUX Novillars: Bernard BOURDAIS Pelousey: Jacques TERVEL Pouilley les Vignes: Jean-Marc BOUSSET Pugey: Marie-Noëlle LATHUILIERE Thise: Claude BULLY Vaire le Petit: Jean-François THIEBAUD Vorges les Pins: Charles BATISTE

Secrétaire de séance: Abdel GHEZALI

Procurations de vote:

Mandants: M. BITTARD, F. BRANGET, M. BULTOT, Y-M. DAHOUI, P. GUINCHARD, S. JEANNIN, B. MEDJALDI, P. JACQUET, J. SEITZ, Y. GUYEN, G. JANNIN, B. BOURDAIS

Mandataires: S. RUTKOWSKI, J. ROSSELOT, M-O. CRABBE-DIAWARA, B. FALCINELLA, J-L. FOUSSERET, D. POISSENOT, F. FELLMANN, Ph. CHANEY, J-C. CHEVAILLER, A. BAVEREL, P. CONTOZ, R. BOURLON

Objet : Fonds «Centres de village» : préprogrammation annuelle et présentation des projets prêts à être programmés

Fonds «Centres de village» : préprogrammation annuelle et présentation des projets prêts à être programmés

Rapporteur: Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président

Inscription budgétaire				
BP 2007	Montant BP 2007 : 186 625 €			
Imputation : 204-824	Montant de l'opération : 63 798 €			
	Solde après cette opération : 122 827 €			

Résumé:

Le fonds « Centres de village » subventionne les projets d'aménagements centraux de qualité des villages de l'agglomération (hors bourg centre au titre du schéma directeur).

En 2006, onze projets ont bénéficié d'une aide du Grand Besancon, pour 248 436€.

Il est proposé à la validation du Conseil de Communauté :

- la préprogrammation des projets connus à ce jour pour 2007,
- l'actualisation du critère de richesse basé sur la DSC,
- la programmation de deux projets : Vaire-le-Petit (pour 25 234 €) et Gennes (pour 38 564 €).

I. Programmation annuelle prévisionnelle pour 2007

La préprogrammation de ces projets ne préjuge pas de leur programmation effective, qui nécessitera une analyse par la commission 5 en fonction des critères d'affectation du fonds « Centres de village », mais elle permet d'apporter une première réponse de principe aux communes.

Etudes et travaux prévus en 2007 :

- réfection de la tuilerie classée de Vaire-le-Petit (validé sur le principe par le Bureau du 25 octobre 2006),
- création d'un espace public central à Gennes,
- tranche 3 de l'aménagement de la traversée de Thise,
- aménagement et sécurisation de l'entrée de village de Tallenay.

Etudes en 2007:

- aménagement et sécurisation de la traversée de Fontain,
- restructuration du coeur de village de Vorges-les-Pins,
- réaménagement du centre du village de Grandfontaine.

II. Actualisation du critère de richesse

Le critère de richesse basé sur la DSC permet une répartition équitable du fonds « Centres de village » entre les communes du Grand Besançon. Ce critère est actualisé chaque année.

Pour le le semestre 2007, l'actualisation de ce critère (cf tableau page suivante) n'impacte pas les projets connus à ce jour.

III. Présentation des projets prêts à être programmés

Les projets de Vaire-le-Petit et Gennes dont les fiches sont jointes à ce rapport, sont proposés au Conseil de Communauté.

MM. SIFFERLIN, PRALON, DILLSCHNEIDER, JOURDAIN et LOPEZ ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la préprogrammation des projets connus pour l'année 2007,
- l'actualisation du critère de richesse,
- l'octroi d'une subvention sur études et travaux pour « la réfection de la tuilerie » à
 Vaire-le-Petit à hauteur de 40 % du reste à charge de la commune, soit 25 234 €,
- l'octroi d'une subvention sur études et travaux pour « la création d'un espace public» à Gennes à hauteur de 33 % du reste à charge de la commune, soit 38 564 €.

Fonds "Centres de village" : préprogrammation annuelle et présentation des projets prêts à être prog20070516

Pour extrait conforme,

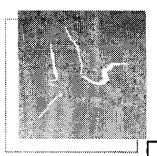
Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ
Reçu le

1 6 MAI 2007

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 92 Contre: 0 Abstention: 0



Communauté d'Agglomération du Grand Besancon

« Valorisation patrimoniale et touristique des bourgs de l'agglomération » dit fonds « Centres de village »

Réfection de la tuilerie du 17ème siècle de Vaire-le-Petit

Cadre de référence : Fiche B3.5 du contrat d'agglomération 2004-2006

Maître d'ouvrage : commune de Vaire-le-Petit

Secteur: Est

Descriptif des actions menées :

Le projet de réfection de la tuilerie comprend les travaux suivants :

- Aménagement du sol,
- Réfection de la charpente,
- Réfection de la couverture et de la zinguerie.

Observations au regard du cadre défini par la commission 5 :

Centralité : la tuilerie est située dans le centre historique du village en bordure de la Véloroute.

Valorisation patrimoniale et touristique : la tuilerie est inscrite au Monument Historique. D'autre part, à terme, la tuilerie a vocation a être aménagée pour accueillir les promeneurs et cyclotouristes de la Véloroute.

Critère de richesse :

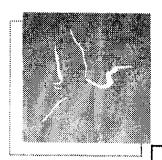
Communes dont la DSC/hab est	Communes dont la DSC/hab est	Communes dont la DSC/Hab est
supérieure à 27 € inclus	comprise entre 18 € et 26 € inclus	inférieure à 17 € inclus
→ subvention majorée : 40% du	→ subvention : 33% du restant à	→ subvention minorée : 25% du
restant à charge de la commune	charge de la commune	restant à charge de la commune
Vaire-le-petit		

Plan de financement (en € HT):

Montant	t total de l'opération	130 470
Etudes		3 340
	CAGB 50)% soit 670
<u>Travaux</u>	+	127 130
	Etat DRAC	23 724
	CRFC lignes traditionnelles	19 070
	CG25 lignes traditionnelles	25 426
	Restant à charge de la commune	58 910€ HT
	CAGB: à charge	e soit 23 564

La subvention de la CAGB correspond à 50% du montant des études, et sur la partie travaux à 40% du restant à charge de la commune, soit un total de 25 234€. 50% de la subvention sera versée dès sollicitation par la commune, l'ajustement sera effectué lors du versement du solde de la subvention, à réception des justificatifs des travaux et des notifications de subvention.

Avis de la commission 5 du 21/03/07 : FAVORABLE



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

« Valorisation patrimoniale et touristique des bourgs de l'agglomération » dit fonds « Centres de village »

Création de la place de la mairie à Gennes

Cadre de référence : Fiche B3.5 du contrat d'agglomération 2004-2006

Maître d'ouvrage : commune de Gennes

Secteur: Plateau

Descriptif des actions menées :

Il s'agit de :

- contribuer à l'amélioration des conditions de sécurité pour les usagers,
- contribuer à la mise en valeur du patrimoine local (rénovation du lavoir),
- aménager des lieux de convivialité.

Observations au regard du cadre défini par la commission 5 :

Centralité : la place se situe en plein centre du village en face de la mairie.

Valorisation patrimoniale et touristique : le projet permettra une mise en valeur de la mairie-lavoir de Gennes.

Critère de richesse :

Communes dont la DSC/hab est supérieure à 27 € inclus → subvention majorée : 40% du restant à charge de la commune	Communes dont la DSC/hab est comprise entre 18 € et 26 € inclus ⇒ subvention : 33% du restant à charge de la commune	Communes dont la DSC/Hab est inférieure à 17 € inclus → subvention minorée : 25% du
	Gennes	restant à charge de la commune

Plan de financement (en € HT) :

Montant total de l'	opération	133 011
Etudes		10 248
	CAGB	
Travaux		22 763
	CRFC lignes traditionnelles	
	SYDED	
	Restant à charge de la commune	109678, soit 89%
Montant subvent	tionnable	113 860
	Restant à charge de la commune	
	CAGB:33%	du restant à charge soit 33 440

La subvention de la CAGB correspond à 50% du montant des études, et sur la partie travaux à 33% du restant à charge de la commune, soit un total de 38 564 €. 50% de la subvention sera versée dès sollicitation par la commune, l'ajustement sera effectué lors du versement du solde de la subvention, à réception des justificatifs des travaux et des notifications de subvention.

Avis de la commission 5 du 21/03/07 : FAVORABLE

DSC/volet Solidarité Fiscale et sociale/ 2006 (validée en CC le 10 février 06)				REPARTITION DES COMMUNES EN TROIS GROUPES SUIVANT LE		
200/ voice 35/kdaire	or rocare de sociale	_		ieviiei 00)		VOLET SOLIDARITE SOCIALE ET
communes	population DGF 2005	Référence fiches DGF 2005	complément de DSC de 500 K€	total	total /hab	FISCALE DE LA DSC 2006
Gratteris	104	3 880	895	4 775	46	
Champoux	85	3 191	666	3 858	45	
Braillans	102	3 609	653	4 262	42	
Mazerolles le Salin	173	4 744	1 235	5 978	35	<u></u>
Chevillotte	81	2 558	179	2 737	34	20 communes à moindre richesse
Routelle	481	10 781	4 807	15 589	32	fiscale
Arguel	228	5 660	1 720	7 380	32	liscale
Vorges les Pins	446	9 836	4 156	13 992	31	Taux de subvention à 40% du reste
Busy	497	10 774	4 690	15 464	31	à charge de la commune
Vaire le Petit	202	4 991	1 268	6 259	31	
Osselle	353	7 835	2 911	10 746	30	-
Rancenay	259	6 020	1 846	7 865	30	†
Champvans les Moulins	243	5 549	1 512	7 063	29	-
Amagney	693	13 661	6 331	19 992	29 29	4
Thoraise	252	5 654	1 549			-
	·····		 	7 203	29	4
Chaucenne	581	11 505	4 914	16 419	28	-
Tallenay Vaire Arcier	408	8 286	2 956	11 242	28	4
	544	10 659	4 320	14 979	28	
Champagney	247	5 386	1 330	6 716	27	4
Audeux	336	6 876	2 122	8 998	27	
Vaux les Prés	349	7 025	2 173	9 198	26	
Larnod	664	12 193	5 105	17 298	26	
Vèze	459	8 771	3 063	11 834	26	
Auxon Dessus	1 043	17 370	8 020	25 391	24	
Nancray	1 053	16 783	7 438	24 221	23	
Pugey	678	11 349	4 232	15 581	23	
Noironte	326	6 000	1 365	7 365	23	22 communes à richesse fiscale et
Chalèze	380	6 687	1 640	8 327	22	sociale moyenne
Torpes	733	11 807	4 236	16 043	22	
Auxon Dessous	1 106	16 740	7 241	23 980	22	Taux de subvention à 33% du reste
Gennes	680	11 057	3 933	14 990	22	à charge de la commune
Pelousey	1 521	21 339	10 210	31 548	21	
Novillars	1 539	22 917	9 483	32 399	21	
Montferrand le Château	1 940	25 554	13 155	38 708	20	
Deluz	715	10 752	3 396	14 148	20	
Avanne Aveney	1 940	24 592	12 360	36 952	19	1
Marchaux	958	13 449	4 318	17 767	19	1
Morre	1 226	16 250	6 447	22 698	19	
Fontain	823	11 508	3 581	15 089	18	
Grandfontaine	1 485	18 921	8 152	27 073	18	1
Serre les Sapins	1 380	17 579	6 848	24 428	18	1
Chaudefontaine	211	3 725	0	3 725	18	
Mamirolle	1 638	19 127	7 924	27 051	17	
Pouilley les Vignes	1 832	20 468	8 462	28 930	16	1
Boussières	1 076	12 416	2 905	15 322	14	16 communes à forte richesse fiscale
Chemaudin	1 245	13 280	3 231			4
Dannemarie sur Crête	1 410	14 657		16 511	13	et sociale
Montfaucon Montfaucon	1 408		3 895	18 552	13	Tour do subvention à 050/ 1
Saône	2 780	13 224 22 551	3 101	16 325	12	Taux de subvention à 25% du reste
Roche lez Beaupré			7 426	29 977	11	à charge de la commune
Chalezeule	2 085	17 073	4 598	21 671	10	
	973	8 745	0	8 745	9	-
Thise	3 094	20 418	5 393	25 811	8	-
Beure	1 409	10 449	480	10 930	8	-
Pirey Francis	1 477	10 139	0	10 139	7	-
Franois Misorov Salinos	1 803	11 997	109	12 106	7	1
Miserey Salines Ecole Valentin	2 206	13 210	1 018	14 227	6	1
		13 341	0	13 341	6	1
	2 180					-
Châtillon le Duc	2 180 1 885	11 332	0	11 332	6	
			0 225 000	11 332 911 250	6	
Châtillon le Duc	1 885	11 332			9	

Remarques:

^{1.} Comparativement à la répartition effectuée sur la base de la DSC 2005, deux communes changent de groupes : Vaux les Prés passe du groupe à moindre richesse fiscale et sociale (40%) au groupe intermédiaire (33%) et Serre les Sapins passe du groupe à forte richesse fiscale et sociale (25%) au groupe intermédiaire (33%).

^{2.} Les communes en italique étant bourg-centre au titre du Schéma Directeur ne peuvent bénéficier de ce fonds ; elles apparaissent néanmoins dans le tableau pour mieux appréhender la répartition selon la DSC.